



BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

Fédération Syndicale Unitaire

NOVEMBRE 2009

ISSN 1245-1568



Sommaire

Page 1 Édito
Page 2 Grève du 24/11.
Page 3 Vote FSU.
Page 4 CAPD 23 octobre.
Page 6 La Londe, OML.
Page 7 PE1, RESF.
Page 8 Bulletin d'adhésion.

Directeur de la publication

André TOUVIER

Mensuel : n° 207

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp

Immeuble Le Rond Point

Av. Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : snu83@snuipp.fr

Site : <http://83.snuipp.fr>

24 NOVEMBRE TOUS EN GREVE

Le gouvernement SARKOZY arrive à mi-mandat et sa politique capitaliste continue à faire des ravages. Appauvrissement de 80% de la population et enrichissement de « nos amis » les actionnaires et grands patrons. Cette politique ultralibérale augmente considérablement le nombre de chômeurs et de précaires, oblige les salariés à travailler le dimanche, empêche les plus démunis de se soigner, attaque nos retraites... Malheureusement, la liste est encore bien longue.

De plus, afin de justifier les multiples privatisations, **ce gouvernement affaiblit également la Fonction Publique** : suppressions de postes, manque de moyens, délocalisations, loi de mobilité... Nous ne pouvons accepter cela ! **Et l'école n'échappe pas à la règle** : 11 200 enseignants en moins à cette rentrée et 16 000 pour la rentrée 2010, poursuite des contre-réformes (nouveaux programmes, formation, aide personnalisée, stages de rattrapage pendant les vacances, RASED,...) ...

L'état ne doit pas compenser les cadeaux faits aux plus riches en faisant des économies sur le dos de l'école et de toute la Fonction Publique.

Nous devons continuer à réagir face à cette casse du Service Public d'Education sans précédent. **Le SNUipp appelle donc tous les collègues à se rassembler lors de la grève du 24 novembre**, période de vote du budget 2010, afin de stopper ce massacre. Soyons nombreux dans la rue pour montrer notre mécontentement. Le nombre est notre force ! Les différents reculs du gouvernement (CPE, RASED, formation, EPEP,...) l'ont déjà démontré. Continuons donc, après le rassemblement du 7 octobre et après les différentes mobilisations contre la privatisation de la poste, à dire **NON** à toutes ces orientations politiques. Apportons une autre réponse que le suicide à SARKOSY et ses sbires.

Enfin, **syndiquons-nous massivement au SNUipp**, 1^{er} syndicat des écoles et des IUFM, afin d'accentuer le rapport de force que nous instaurons quotidiennement avec l'administration. Tous ensemble nous sommes plus forts !

Cédric
TURCO,
Secrétaire général adjoint



Participez aux réunions d'info syndicale

Participez nombreux aux réunions syndicales. Nous avons des devoirs mais aussi des droits.

Faisons les vivre !

- Pour les réunions organisées durant des concertations ou animations pédagogiques, envoyez la lettre ci contre.
- Une attestation de présence sera remise à chaque participant afin qu'il puisse déduire ces 3 heures si elles sont effectuées durant un mercredi « libre ».

A l'ordre du jour : actualité éducative et sociale, réactions dans vos écoles et suites à donner.

Modèle de lettre à envoyer à l'IEN pour les RISTT

(Réunions d'Information Syndicale sur le Temps de Travail)

Ecole

À (Madame l'Inspectrice) - (Monsieur l'Inspecteur)

Objet : Participation à la RISTT

(Madame l'Inspectrice) - (Monsieur l'Inspecteur),

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le mercredia.....

A Le Signature

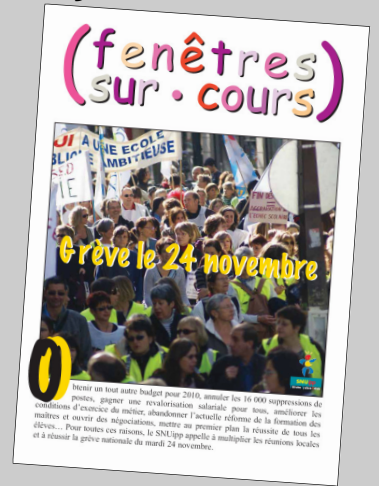
Mercredi 18 novembre de 9h à 12h

- A.S.H. Collège Bosco La Valette
- Ste MAXIME Gymnase École S. Fabre
- ROUGIERS Salle La Caudière

TOUS EN GREVE LE 24 NOVEMBRE !

Budget, salaires, exercice du métier, formation des maîtres... On y va !

Le SNUipp et la FSU appellent à une journée de grève le mardi 24 novembre, et à débattre des suites à donner à cette action. Dans le contexte actuel, la FSU a décidé « de prendre ses responsabilités ». Le projet de budget 2010 reste toujours marqué par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Alors que la crise a conduit nombre de révisions des politiques, ce dogme restera-t-il intouchable ? L'Education nationale affiche un déficit record de 16 000 postes en moins. L'école, pour sa part, après les remises en cause de la réussite de tous (RASED, Maternelle, Aide personnalisée...) et la déstabilisation professionnelle provoquée par Darcos, ou encore la tentative de mise en place des EPEP, voit disparaître 9182 postes de PE2. Cette mesure, consécutive de la réforme de la formation et du recrutement, touche directement aux décharges de direction et aux stages de formation continue. Ces suppressions ne seront pas contrebalancées par la création de 2 182 emplois que le ministre affiche au titre de l'évolution démographique (+ 5 766 élèves attendus à la rentrée prochaine). L'avenir des élèves comme la formation ou la reconnaissance de qualification des enseignants appellent un engagement du plus grand nombre dans la journée de grève du 24 novembre. Les modalités pratiques dans le Var sont en cours d'élaboration. CGT et Sud se joignent à l'appel à la grève au moment où ces lignes sont écrites. Plus d'infos sur le site du SNUipp 83 et par mail envoyé aux écoles dès que possible.



Consignes de grève

Jeudi 19 novembre au plus tard

(pour éviter l'opposition de certains IEN jouant sur les délais et les modalités de communication)

- Renvoyer à l'Administration le modèle de déclaration ci contre. Cette déclaration servira à informer les communes du nombre de grévistes.

Dès le vendredi 20 novembre

- Distribuer aux familles la lettre envoyée par le SNUipp par mail dans toutes les écoles varoises.
- Si tous les collègues sont grévistes, apposer à l'entrée de l'école l'affichette "Ni classe, ni garderie, ni cantine".

Vendredi 20, lundi 23, ou mardi 24 (au plus tard)

- Téléphonez le nombre de grévistes au délégué de votre secteur ou au siège du SNUipp (04.94.20.87.33) ou faxez (04.94.20.87.34) ou envoyez un mail (snu83@snuipp.fr)

Mardi 24 novembre

- Participez aux manifestations (en cours d'élaboration avec les autres syndicats appelant aussi à la grève ce jour là).

Mardi 24 et les jours suivants

- Ne répondez à aucune enquête ou sondage (administration, gendarmerie ou police) ni oralement, ni par écrit, ni par téléphone : indiquez qu'il s'agit d'une consigne syndicale.
- Les directeurs et directrices notamment, n'ont à accomplir aucune tâche administrative particulière à ce sujet.
- **VOUS N'AVEZ PAS A RENVOYER LA CONFIRMATION DE PARTICIPATION A LA GREVE !** Ce document purement départemental n'est pas conforme aux textes nationaux en vigueur. Il s'apparente à de la chasse aux grévistes !

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le SNUipp

Proposition de déclaration à utiliser

La loi n°2008-790 du 20/08/08 impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 h avant la grève son intention d'y participer".

Téléchargez le texte sur <http://83.snuipp.fr>

Nom.....Prénom.....
Affectation.....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Le gouvernement entend supprimer 16000 postes pour la rentrée prochaine, poursuivre la remise en cause de notre professionnalité et casser notre formation. Ces mesures sont destructrices pour le Service Public d'Éducation et pèseront lourd sur l'avenir de nos élèves et sur nos conditions de travail.

Dans le même temps une réelle revalorisation salariale pour tous est nécessaire. Les experts de l'OCDE la chiffre d'ailleurs à plusieurs centaines d'euros dans le cadre de la revalorisation du métier d'enseignant en France.

La journée nationale d'action du 24 novembre mobilisera les enseignants sur la question de la défense et le développement du Service Public d'Éducation, des Services Publics, pour l'ouverture de véritables négociations salariales.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer».

En conséquence, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le 24 novembre 2009.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L 133-5).

Le.....Signature

Congrès de la FSU

La période de vote est ouverte jusqu'au 26 novembre.



1

Les textes soumis au vote se trouvent dans le **POUR** reçu en octobre.



Dans le cadre de la préparation du congrès de notre fédération, les adhérents du SNUipp sont appelés à voter à l'aide du matériel envoyé à leur domicile. **2 votes** sont à exprimer sur le même bulletin : **un vote d'orientation** (plusieurs listes proposent leurs choix prioritaires pour les 3 ans à venir de l'orientation de la FSU) et **un vote sur le rapport d'activité nationale dans la FSU** (originalité : plusieurs choix sont proposés pour commenter tel ou tel aspect du bilan de la FSU. Cette formule permet à chacun d'aller au-delà et de nuancer un simple vote en « pour » ou « contre » le rapport d'activité).

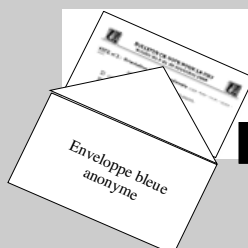
Le SNUipp appelle les adhérent-e-s du syndicat à participer au vote dès réception du matériel de façon à faire entendre le point de vue d'un maximum d'entre nous.

2

Procéder aux deux votes sur le bulletin.

3

Insérer le bulletin dans l'enveloppe bleue.



4

Insérer l'enveloppe bleue dans l'enveloppe à poster, complétez, signez l'enveloppe et poster sans timbrer.

Date limite du vote : jeudi 26 novembre 2009
Tenez compte des délais postaux. Votez dès réception du matériel de vote.

CAPD du 23 octobre 2009

Promotions et questions diverses du SNUipp. Le compte-rendu.

Déclaration liminaire du SNUipp

1 385 euros nets mensuels pour un débutant, un salaire moyen inférieur à 2 000 euros, à peine 18 % des enseignants des écoles qui partent en retraite à la hors-classe, le constat est connu et reconnu. Le président de la République l'a lui même affirmé: il faut « *améliorer les conditions de travail, le statut social et les revenus* » des enseignants. Il reste bien du chemin à parcourir. L'unité de la profession, de l'école au lycée, promise avec la création du corps des professeurs des écoles en 1992 n'a pas encore été réalisée. C'est une exigence que le

SNUipp rappellera dans les discussions qui s'ouvrent.

Aujourd'hui tous les professeurs des écoles n'atteignent pas le 11ème échelon de la classe normale. Cette situation est inacceptable. De plus, à peine 10% des enseignants des écoles partent en retraite en ayant bénéficié des indices de la hors classe alors que dans des corps comparables, comme dans celui des certifiés par exemple, le ministère vient de décider de créer les conditions d'accès de tous les personnels à la hors classe.

En 2008, par exemple, moins de 2% des professeurs des écoles sont partis à la retraite en ayant accédé à l'indice 783, indice terminal de la hors-classe. A titre comparatif, près de 50% des certifiés l'avaient atteint. Pour les professeurs des écoles, le « *ratio* », qui détermine le nombre de passages à la hors-classe est très faible. Le barème (2 fois l'échelon + note + point ZEP + possibilité point direction) classe les enseignants plus en fonction de leur note que de leur ancienneté de service. Pour atteindre l'indice 783 avant de partir en retraite, il faudrait déjà pouvoir accéder à la hors-classe. Or 50% des professeurs des écoles partent au 10ème échelon de la classe normale des PE et seulement 17% à la hors-classe. Alors que les effets de la décote commencent à se faire sentir, la possibilité pour tous les PE d'atteindre l'indice terminal devient urgente. A la création du corps des PE, l'unité de la profession a été mise à mal : instituteurs, PE intégrés par liste d'aptitude sans reconstitution de carrière, PE intégrés par concours interne avec reconstitution de carrière, PE recrutés par concours externe. On est loin de carrières similaires quel que soit le niveau d'enseignement.

Ce 1er octobre, le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé l'ouverture de 4 chantiers pour la revalorisation des enseignants. Mais les mesures annoncées s'inscrivent dans la politique gouvernementale de suppressions de postes et d'individualisation des carrières.

Concernant les débuts de carrière, les nouveaux recrutés au niveau master devraient commencer leur carrière en bénéficiant d'une majoration indiciaire qui « ne saurait être inférieure à 100 euros par mois » selon le ministre... Mais c'est l'actuel 2ème échelon atteint automatiquement par tous au bout de 3 mois ! Chacun mesure la fausse avancée...

Concernant le rattrapage, les enseignants déjà en poste sur les premiers échelons pourraient bénéficier d'un rattrapage indiciaire pour que leurs salaires ne soient pas en dessous des nouveaux enseignants masterisés. Mais la question reste posée pour tous les autres ?

Concernant les nouvelles missions, « *les enseignants qui souhaitent s'engager davantage* » selon le ministre dans le cadre de l'accompagnement éducatif par exemple ou avec « *de nouvelles missions* » seraient rémunérés par des heures supplémentaires, dont on connaît les dérives dans les autres secteurs professionnels.

Concernant l'avancement de grade, le ministre souhaite faire évoluer les critères d'avancement et mettre en place « *un nouveau grade accessible à ceux dont l'engagement et l'investissement auront été particulièrement importants* », les critères du ministre se focalisant « *sur un meilleur équilibre entre le mérite et l'ancienneté* » à l'encontre de la promotion de tous ! Pour le SNUipp, ces propositions sont bien loin de l'affichage ministériel qui prétend revaloriser tous les enseignants.

Nous insistons ici sur le fait que les instituteurs et les PE font le même métier, ont les mêmes missions, les mêmes responsabilités, mais n'ont pas la même carrière. L'engagement pris par le gouvernement suite à l'action des personnels de permettre à tous les instits d'être intégrés avant 2007 et par conséquent à tous les retraités d'être assimilés, n'a pas été tenu. Nous constatons que l'avancement des PE sortis des IUFM est freiné ou bloqué à l'ancienneté à partir du 7ème ou 8ème échelon, échelons d'intégration des instituteurs, que des enseignants partent en retraite encore instituteurs ou PE loin, voire très loin du dernier échelon et que de nombreux instituteurs retraités attendent leur assimilation.

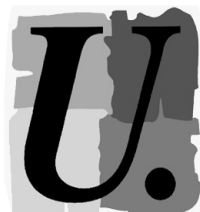
L'avancement des enseignants des écoles dépend de la note pédagogique et de l'ancienneté. Précisons que seuls 30% des profs d'écoles promouvables avancent au rythme le plus rapide, le « *grand choix* ». Les autres doivent se contenter d'une promotion moins rapide au « *choix* » ou à « *l'ancienneté* ». Le SNUipp exige un seul rythme d'avancement pour tous, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe. Les promotions se feraient ainsi automatiquement dès l'ancienneté requise dans l'échelon atteinte et ne reposeraient plus sur un pseudo-mérite inégalitaire comme la note d'inspection dont on connaît les disparités malgré l'harmonisation à partir de la grille du correctif.

Il y a urgence en la matière. Urgence à prendre des véritables mesures de revalorisations pour tous. C'est notamment ce que le SNUipp et la FSU porteront dans la grève du 24 novembre prochain.



P.E. 2009/2010	
Echelon	Barème dernier promu
5 GC	17.658
6 GC	21.333
6 choix	19.942
7 GC	25.333
7 choix	24.811
8 GC	37.189
8 choix	28.833
9 GC	42.319
9 choix	34.333
10 GC	49.994
10 choix	44.244
11 GC	56.114
11 choix	50.686

INSTITUTEURS 2010	
Echelon	Barème dernier promu
7 mi choix	23.181
8 choix	29.167
8 mi choix	27.214
9 choix	31.819
9 mi choix	31.150
10 choix	35.222
10 mi choix	35.714
11 choix	41.769
11 mi choix	41.819



Une nouvelle avancée à l'actif du SNUipp !

Cela fait deux ans que le SNUipp se bat dans le Var pour que les promotions des collègues partis en retraite simultanément à leur promotion puissent bénéficier aux suivants de la liste qui restent, eux, en activité. C'est enfin chose faite cette année : les promotions des six collègues promus le 1er septembre 2009 et partis en retraite le 2 septembre 2009 seront utilisées pour promouvoir six autres collègues à compter du 2 septembre. En retraite, la pension prend le relais du salaire.

Questions diverses du SNUipp :

Prime évaluations CE1 CM2 :

Le SNUipp a demandé que la CAPD soit informée officiellement des mesures annoncées par l'IA aux IEN varois concernant le versement de la prime à tous les enseignants ayant fait passer et corrigé les évaluations puis informé les parents. La liste des ayants droits mise à jour est à renvoyer à l'IA (via les IEN) pour le lundi 9 Novembre (la précédente demande de l'IA écartait les collègues qui n'avaient pas utilisé le logiciel de l'administration pour la remontée des résultats en suivant la consigne syndicale).

Le versement de la prime devrait se faire sur les salaires de janvier ou février.

Des problèmes de cas particuliers restent posés. Le principe même de ces évaluations et d'une prime reste contesté par le SNUipp.

Bilan des surnombres et versement de l'ISSR :

74 personnels sont toujours sans affectation (« en surnombre »). Ils effectuent actuellement des remplacements. L'indemnité de remplacement leur sera versée s'ils remplacent une personne absente. Le SNUipp a soulevé des situations de non remplacement qui doivent pourtant permettre aux personnels de percevoir l'ISSR (décharges de direction, par exemple). Prenez contact avec le syndicat en cas de problème.

Remboursement des déplacements des stagiaires CAPA-SH :

Le SNUipp a réclamé que les sommes dues aux personnels en formation (frais de déplacement) leur soient versées. L'IA a invoqué un problème informatique bloquant le dispositif de recensement des frais de tous les personnels itinérants. Quelques paiements directs et plus rapides seront effectués pour les personnels ayant engagé des sommes importantes, en attendant la remise en état du dispositif prévue en novembre dans le meilleur des cas.

Accompagnement de l'équipe de l'IME de Sillans :

Le SNUipp est intervenu à nouveau concernant le soutien nécessaire à apporter à l'équipe enseignante de l'IME de Sillans la Cascade. L'IA y a affecté des personnels en surnombre afin d'apporter du renfort à l'équipe, des sessions de formation sont mises en place pour les personnels. Le SNUipp a insisté sur la nécessité d'une double réflexion : à court terme pour les personnels actuellement en poste et à moyen et long terme pour l'évolution de la structure elle-même dans le cadre de la signature d'une nouvelle convention liant l'Education Nationale à l'IME. Le syndicat a demandé l'assurance que l'ISSR soit bien versée aux personnels en renfort et a demandé que l'IA interpelle la direction de l'IME

concernant la possibilité de loger sur place les enseignants qui le souhaitent ou encore d'aménager les emplois du temps. L'IA a annoncé les points retenus lors de sa rencontre avec la direction de l'IME : meilleure information sur les élèves, horaires, articulation éducateurs /enseignants, réunion de synthèse hors temps de classe pour discussion avec partenaires, sécurisation des lieux, surveillance. Le SNUipp a souligné le problème du manque de places dans le département en ITEP, concentrant le public le plus difficile issu des SEGPA à Sillans.



Stages payants du RCT :

Le SNUipp a dénoncé le relais fait par l'administration d'une publicité marchande invitant les élèves à s'inscrire dans des stages payants (450 euros) organisés par le Rugby Club Toulonnais. Pour le SNUipp, l'Ecole laïque ne doit pas se faire le relais de pratiques marchandes de ce type.

**Suite des questions
diverses page 6**

Stages responsabilités Master 1 et PE1 :

400 à 500 étudiants sont inscrits au concours 2010 et sont soit à l'IUFM de Draguignan soit à

La Seyne. Le ministère demande qu'ils effectuent un stage d'observation et de pratique accompagnée après les vacances de la Toussaint pendant 15 jours dans la classe d'un IPEMF ou d'un Maître d'Accueil Temporaire. Dans un second temps, l'administration offre la possibilité pour 300 de ces étudiants de vivre un stage en responsabilité pendant 15 jours, SEULS DANS LA CLASSE (1 semaine dans une école en Janvier et 1 semaine dans une autre école en Mars), REMUNERES 34,60 euros brut de l'heure ! Tout cela en s'inscrivant sur internet et en renvoyant un dossier accompagné de 6 timbres ! Ni casier judiciaire, ni vérification préalable. Juste la présence une demie journée du titulaire de la classe qui devra s'assurer que l'étudiant ne posera pas de problèmes majeurs. UN VRAI SCANDALE !

L'IA y trouve une nouvelle source de remplacement pour effectuer des stages pour les titulaires qui laisseraient leur classe : stage école, formation LV ou encore stage de directeurs.

Le SNUipp a vivement réagi et s'est dit clairement opposé à ce dispositif, qui casse le statut des personnels, fait entrer la précarité dans nos classes, peut mettre en danger les élèves et dévalorise notre métier et ce qui fait la force du service public d'éducation, notamment le lien de confiance avec les parents d'élèves. Le SNUipp a d'ores et déjà annoncé à l'IA que le syndicat mènerait une bataille ferme sur cette question en alertant la profession mais aussi l'opinion publique sur la façon dont le ministère considère notre métier et les enfants qui nous sont confiés.

Bilan des stages de remise à niveau de l'été 2009 :

En juillet, 1027 élèves étaient attendus et 727 ont été présents. 160 stages ont été effectués.

En août, 1209 élèves étaient attendus et 958 ont été présents. 208 stages ont été effectués.

Des volumes à apprécier au regard des 89000 élèves du département.

Nominations AVS notifiées par MDPH

Après avoir rappelé qu'il était nécessaire d'avoir des personnels avec un statut pérenne pour exercer les missions d'intégration ou d'aide au travail administratif dans les écoles, le SNUipp est intervenu sur le manque d'AVS et le détournement de mission pour certains EVS à cette rentrée (une 30aine d'EVS d'aide à la direction ont été chargés de missions d'intégration d'élèves handicapés). L'IA a précisé qu'il donnait la priorité à l'intégration et qu'il enregistrerait chaque année près d'une 100aine d'élèves supplémentaires ayant besoin d'AVS alors que l'enveloppe globale des moyens consacrés à cette mission n'évolue pas. 30 emplois aidés sont recrutés et en cours d'affectation, mais cela reste insuffisant au regard des 46 élèves sans AVS pour lesquels la MDPH a notifié la nécessité d'une aide, chiffre susceptible d'augmenter puisque 44 autres élèves sont en attente d'une notification de la MDPH.

Le SNUipp a pointé que l'Etat ne se donnait pas les moyens d'appliquer la controversée Loi de 2005 sur le handicap.

Infos sur les crédits AEI

Le SNUipp a demandé que la CAPD soit informée officiellement des décisions de l'IA concernant ces crédits pédagogiques. L'IA a répondu que les crédits 2009 avaient été utilisés lors du premier semestre de l'année civile 2009 (année scolaire 2008/2009) et que pour les crédits 2010 il souhaitait que les projets soient étudiés avant durant le premier semestre de l'année civile 2010 pour un déblocage des fonds en septembre 2010 (année scolaire 2010/2011). L'année scolaire 2009/2010 sera donc une année blanche en matière de crédits AEI.



Université d'automne, 9ème édition 23, 24 et 25 octobre.

Le succès grandissant de l'Université d'Automne du SNUipp n'aura pas été démenti cette année : 450 participants sont venus assister à ce grand rendez-vous de l'enseignement à La Londe. Moment fort où les enseignants rencontrent les chercheurs, cet événement fut riche en qualité et en nombre d'intervenants. Placée cette année sous le thème du 20ème anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, l'Université a réuni J. Hintzy, président d'UNICEF-France, P. Meirieu, E. Favey de la ligue de l'enseignement et A. Serres, écrivain, directeur des éditions Rue du Monde, afin de dresser un état des lieux de

l'enfance aujourd'hui.

Parmi les moments forts de cette université, nous pouvons citer :

S. Bonnéry qui, en tentant de comprendre l'échec scolaire, ouvrait le débat sur la démocratisation de l'école. O. Houdé qui présentait les résultats de ses recherches sur la manière dont le cerveau apprend : « *le cerveau apprend en inhibant* ». Et aussi M. Brigaudiot et A. Florin pour la maternelle, Y. Quéré, l'un des trois fondateurs de « La main à la pâte », C. Tauveron, M. Fayol, ainsi que C. Baudelot et R. Estabiet qui ont présenté leur dernier livre sur l'élitisme républicain.

Forum régional de la laïcité H. Pena-Ruiz et A. Sfeir à Carqueiranne le 17 octobre dernier.

Organisé par l'Observatoire Méditerranéen de la Laïcité (dont est membre le SNUipp), ce forum régional a réuni près de 300 personnes venues écouter Henri Pena-Ruiz (1) et Antoine Sfeir (2) puis débattre des différentes initiatives dans le domaine de la nécessaire défense de la laïcité, liée directement à la défense des services publics et des solidarités. La diversité de l'auditoire a permis des échanges riches et prometteurs, appuyant le projet de création d'une structure régionale de défense de la



laïcité. Le SNUipp s'est déclaré disponible pour œuvrer aux côtés de celles et ceux qui sont prêts à relever le défi.

(1) Philosophe, membre de la commission Stasi sur le voile.
(2) Politologue, directeur des Cahiers d'Orient, vice président de l'Observatoire International de la Laïcité.

Le scandale des remplaçants inconnus...

Non formés, non préparés, non sélectionnés, mais juste inscrits au CRPE.



**DONNONS à L'ÉCOLE
LES MOYENS
DE SES AMBITIONS !**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PECC
www.snuipp.fr

**SYNDIQUEZ-VOUS
AU SNUIPP !**

Dès l'annonce ministérielle de la mise en place de la masterisation, le SNUipp, au niveau national et départemental, avait pointé un certain nombre de conséquences néfastes tant pour les personnels que pour les usagers de l'Ecole de la République.

En effet, outre les réductions de postes qu'engendre la disparition de l'année de PE2, l'inévitable sélection par l'argent émanant du rajout de 2 années d'études et la nouvelle division planifiée de la profession avec, vraisemblablement, la mise en place d'une nouvelle grille indiciaire pour les recrutés niveau master...voici désormais que se rajoutent des stages en responsabilité pour des étudiants n'ayant reçu aucune formation et s'étant juste inscrits au CRPE sur internet !

Nous touchons là l'inacceptable puisque, par choix politico-économiques, ce gouvernement s'apprête à bafouer, sans vergogne, l'un des principes fondateurs de l'École puisque la sécurité de tous les enfants ne saurait alors être garantie. Les

conséquentes indemnités de stage (34,50 euros/heure) attireront inexorablement des étudiants, au niveau d'études requis, certes, mais sans forcément une réelle volonté d'enseigner, dont le seul but sera de gagner en seulement 2 semaines ce qu'ils sont payés habituellement pour un mois et demi de travail chez Mc Do ! Parce que la sécurité n'est pas négociable à nos yeux, parce qu'enseigner est un vrai métier, parce que nous refusons la précarité et la casse de notre statut et de l'École publique, **le SNUipp appelle tous les collègues à rejeter en bloc ce dispositif** en refusant de faire fonction de maître d'accueil temporaire, de participer à l'évaluation de ces personnes ainsi que de "laisser" sa classe et ses élèves. Ceci contribue à une attaque en règle contre le CAFIPEMF et représente une intolérable remise en question du statut des IMF/PEMF et des conseillers pédagogiques. Enseigner est un métier. Former aussi.

RESF dans le Var un an après

Depuis sa première réunion le 13 novembre 2008, le Réseau Education Sans Frontières de Toulon et du Var n'a pas chômé.

Le besoin s'est d'abord fait sentir d'échanger sur les besoins et les actions. Lors des réunions mensuelles, nous faisons le point des familles suivies : l'échange d'expérience est essentiel pour la réflexion et l'action. Il évite aussi de commettre des erreurs qui risquent de mettre en danger les familles que l'on veut aider. Une prochaine réunion accueillera la responsable du Centre d'accueil des demandeurs d'asile de Toulon pour une information particulière sur les réfugiés. La première question est celle de notre responsabilité face à un élève dont les parents sont sans papiers. Faut-il médiatiser la situation ou au contraire « ne pas faire de vagues » ? Un an après, je crois que nous avons la réponse : ça dépend !!! Car rien n'est simple.

Nous avons édité une fiche « RESF, mode d'emploi » destinée aux enseignants, pour rappeler quelques principes : droit des personnes à être informées, à prendre des décisions en

toute connaissance de cause, discrétion de l'enseignant qui est informé de telle situation. Il indique des actions à mener selon les besoins : accompagner les personnes dans leurs démarches (préfecture, avocat...), chercher des solutions à des difficultés de la vie quotidienne (gratuité de la cantine...), mais aussi actions de masse (pétitions, délégations, mobilisations...). Prendre conscience que règlements et lois évoluent très vite, donc chaque action doit être prise en concertation avec des professionnels compétents.

RESF se mobilise aussi contre l'expulsion de jeunes majeurs aux côtés des lycéens (campagne « Jeunesse sans papiers, jeunesse volée » dès janvier 2009). Pendant les vacances de février 2009, nous avons accompagné et soutenu un jeune placé au centre de rétention administrative du Canet ; après trois passages devant différents tribunaux (Toulon, Marseille,

Aix), des articles dans la presse et un reportage télévisé, il a fini par être libéré : non sans séquelles psychologiques, et a repris sa scolarité.

Enfin, des militants de RESF participent aux cercles de silence, qui ont pour but de soutenir les sans papiers qui n'ont pas droit à la parole. Les prochains auront lieu à Toulon et Draguignan le 30 novembre et le 18 décembre de 12 à 13 heures.

Françoise Denis

Contact dans le Var resf83@hotmail.fr
Tél 06 10 73 82 68

Site national
www.educationsansfrontieres.org.

Le réseau national fait suivre des alertes relayées localement. Pour chaque action (le 7/02 contre les centres de rétention, le 8/04 contre la loi qui punit les « aidants », les cercles de silence...), le SNUipp 83 a informé les syndiqués par mail.

Bulletin d'adhésion 2009/2010

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Email :@.....

Code école 083 _____

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : ____

Nomination à ☐ **Titre Définitif** ou ☐ **PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ? ☐ OUI ☐ NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) :euros

Mode de paiement : ☐ CCP ☐ Chèque bancaire

☐ Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

☐ Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



**SNUipp
F S U**

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique, dans une fédération renommée : la FSU
(Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 100 €, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 €. La cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2008/2009 sera déductible des impôts/revenu 2009. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2009. Les adhérents 2007/08 recevront leur attestation pour les impôts 2008.

Grille de Cotisations 2009/2010

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	122
5	128
6	134
7	140
8	146
9	152
10	163
11	167

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	122
4	128
5	134
6	146
7	152
8	164
9	173
10	185
11	194

Pegc	
Echelon	Euros
7	140
8	146
9	152
10	158
11	170
HC 5	191
HC 6	203
CI ex 3	215
CI ex 4	224

IUFM	
	Euros
Etudiant / PE1	52
Stagiaire PE2 / LC PE	88

PE Hors classe	
	Euros
HC 5	200
HC 6	206

Disponibilité	79
Mi-Temps	93

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	95
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	107

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

Aides Educateurs	61
Assistants d'Education EVS	52